



17 Bis Village de Cosqueville  
50330 VICQ-SUR-MER  
Tél : 02.33.54.31.96  
Fax : 02.33.54.77.95  
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

**ARRETE DE VOIRIE PERMANENT PORTANT SUR  
L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT EN  
BORDURE DE LITTORAL DES VEHICULES  
GRAND GABARIT**

**A2022-007**

**Le Maire de VICQ SUR MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2,  
L2213-4 et suivants,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Pénal  
Vu le Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté A2022-006 du 31 mars 2022 portant sur l'autorisation de stationnement des véhicules  
grand gabarit,

Considérant qu'en raison de l'augmentation croissante du nombre de véhicules grand gabarit  
fréquentant la commune et les difficultés de circulation qui en résultent, notamment en bordure ou  
à proximité des plages, il est indispensable, pour des raisons de sécurité, de salubrité et de  
tranquillité publiques, de réglementer la circulation des véhicules grand gabarit ;

Considérant que la circulation d'un grand nombre de véhicules grand gabarit s'effectue de façon  
massive à divers endroits de la commune, entraînant des nuisances portant atteinte à l'hygiène, la  
propreté et la tranquillité, particulièrement la nuit.

Considérant qu'il convient, dans notre commune à forte fréquentation touristique, de concilier le  
droit à la circulation des véhicules grand gabarit avec l'ordre public,

Considérant que le territoire communal comporte des secteurs où le stationnement voire la  
circulation des véhicules doivent être réglementés au regard de l'étroitesse ou de la configuration de  
certaines voies ainsi qu'à la nécessité de préserver les espaces protégés,

Considérant que le gabarit de certains véhicules est de nature à obstruer les voies et à rendre l'accès  
aux véhicules de secours, d'entretien très difficile, compte tenu de l'étroitesse de certaines voies  
publiques,

Considérant les aménagements permettant d'accueillir les véhicules grand gabarit sur le territoire  
communal,

Il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules grand gabarit sur la commune de Vicq sur Mer.